

Le an mil huit cent quatre-vingt-sept le onze juillet à midi
 Le Conseil municipal de Combiers, s'est réuni au lieu ordinaire de
 ses séances, en séance extraordinaire sous la présidence de M. Thomas Jozé,
 Maire, et pour la troisième convocation.

Étaient présents: M. U. Perrot Thomas, Duche, Badinella, Dessein,
 Dallard, Janet de Lafonds, Hornet, Président.

M. Badinella a été nommé secrétaire ce qu'il a accepté.

M. le Président expose au Conseil municipal qu'une discussion
 ayant été faite par cette assemblée et beaucoup d'autres communes
 des environs afin d'avoir une station, d'étalons nationaux au dit bourg
 ce qui serait pour toute cette contrée un bel avenir pour la propagation
 de la race chevaline, mais le commun ne peut prendre à sa
 charge la dépense à faire pour réparer le locaux qui appartiennent
 à M. le Prince de Siam et qui lui offre gratuitement à condition que la
 commune fasse faire les réparations pour pouvoir recevoir les jockeys
 et les étalons. Comme il est dit plus haut le commun ne pouvant
 faire ces réparations, attendu qu'elle est impuissante de le continuer pendant
 10 ans pour ces établissements communaux et qu'elle ne peut dorer
 et déjà n'impose pour faire faire les frais travaux qui exigent la
 construction, en conséquence et par ces motifs elle prie M. le Préfet

et la Commission départementale de venir en aide à la commune
 pour la somme de depuis le plan de
 ci-joint.

Le Conseil après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire
 et avoir qu'il ait été donné suite à l'affaire et prie M. le Préfet de vouloir
 bien nous appuyer auprès de l'Assemblée afin de pouvoir faire exécuter les
 travaux le plus tôt possible.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dit et ont signé
 les membres présents excepté M. de Lafonds qui n'est venu sans signer.

M. Thomas

Dalard.

P. Bénéj

J. Badinella

J. Dessein

Duche